

Celle-Schloss, 15 mars 1916.

... Le 10 courant, la *Kommandantur* a fait afficher un avis disant qu'une commission de médecins suisses examinerait, le 13, ceux des internés français ou belges qui, pour des raisons de santé, seraient désireux d'être transférés en Suisse. Les intéressés étaient invités à se faire inscrire. Un de ces messieurs de la *Kommandantur* est venu dans ma chambre pour me signaler cette annonce et y attirer mon attention. J'ai remercié, mais j'ai laissé la démarche sans suite et je suis certain que tu m'approuveras. Au point de vue matériel et pour tout ce qui constitue les joies de la vie, ce que l'on m'a fait entrevoir serait assurément bien tentant. Mais je n'y gagnerais qu'une liberté apparente. La vraie liberté, la liberté morale, je l'aurais perdue.

Ici même, dans la captivité, je suis libre, en ce sens que je n'ai aucune obligation envers les autorités qui me détiennent. On ne doit rien aux ennemis de sa patrie. En Suisse, au contraire, je me trouverais l'hôte d'un peuple ami et cette hospitalité m'imposerait des devoirs que je n'entends pas accepter. Ici, je ne suis neutralisé que matériellement. En Suisse, je le serais moralement — ce qui me serait beaucoup plus pénible.

**Adolphe MAX**